



Lettre huissier valable ou pas !!!!!!!

Par **laurent08**, le **02/06/2009** à **14:14**

Bonjour, rnvoila j ai une lettre de huissier benton et piercy de payer par rapport a un compte mistral chez finaref pour payer 439 euro on leur a tel on paye en 3 fois mais apres le dossier retourne chez finaref rncette lettre etai en envoi ecopli sans cachet ni signature dois je en tenir compternrnje vous site la lettrenrn a ce jour vous etes debiteur d' un arrieré de eurosrndans le dossier cité en référence.rnrnil sagit d une affaire qui a deja ete geree par votre creancier et qui nous parvient a la suite d un incident de paiement repeteernsans reglement immediat de cette some le creancier entend obtenir votre comdamnation en paiement dans le but de faire executer la decison de justicern merci repondez moirnle blanc dans la premiere phrase est comme sa sur la lettrenrna situation est que je suis au rmi et mon mari au assedic j ai une fille de 3 ans c pour sa les impayer

Par **Solaris**, le **02/06/2009** à **20:28**

Bonjour,rnrnPrenez contact avec l'huissier ou finaref pour solder votre situation avec un échéancier.rnSachez que les assedic sont saisissables.